



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 43458

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la pertinence du rapport qui lui a été remis le 29 octobre 2013 par un président de section au Conseil d'État. Dans ce rapport sont évoqués la situation des agents de l'État, leur statut et ses évolutions au regard notamment d'une contrainte budgétaire plus accrue. Ainsi, il est recommandé de privilégier les structures de corps ou cadres à trois grades et reconsidérer l'utilisation du mécanisme d'avancement « promouvables-promus » qui a souvent conduit à déséquilibrer la structure par grades des différents corps. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à cette recommandation.

## Texte de la réponse

Le protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) est mis en œuvre sur plusieurs années, d'ici à 2020. Il s'agit d'un plan ambitieux de restructurations des carrières des catégories C, B et A. Ce sont ainsi plus de 500 textes statutaires qui sont modifiés. Les grilles indiciaires sont rendues plus cohérentes et prennent en compte le rallongement des carrières. Sa mise en œuvre doit participer à l'amélioration de la gestion des personnels.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43458

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2013](#), page 12295

**Réponse publiée au JO le :** [13 décembre 2016](#), page 10319